

Quels sont les documents justificatifs à joindre impérativement ?

- Votre RIB
- Votre (vos) avis d'imposition 2025 sur les revenus 2024

Attention, l'avis de situation déclarative à l'impôt n'est pas valable. Seul l'avis d'imposition permet de valider votre droit à bourse. Si vous déclarez vos revenus en ligne, il sera disponible dans le courant de l'été dans votre Espace Particulier sur le site ou l'application impots.gouv.fr.

Documents complémentaires à fournir selon votre situation familiale :

1- Si vous vivez en concubinage au moment de la demande :

- L'avis d'imposition/non-imposition 2025 sur les revenus 2024 de votre concubin(ne).

2- Si l'élève pour lequel vous demandez la bourse est désormais à votre charge et ne figurait pas sur votre avis d'imposition :

- Attestation de paiement de la CAF (ou MSA) indiquant les enfants à votre charge ;
- Justificatif du changement de résidence de l'élève.

3- Si votre demande concerne un enfant dont vous avez la tutelle :

- Copie de la décision de justice désignant le tuteur ;

ou

- Copie de la décision du conseil de famille et une attestation de paiement de la CAF (ou MSA) indiquant les enfants à charge.

Bourse au mérite

Qu'est-ce que la bourse au mérite :

Un complément de bourse dit « bourse au mérite » peut être attribué aux élèves boursiers de lycée ayant obtenu une mention Bien ou Très bien au diplôme national du brevet (DNB). Peuvent y prétendre les élèves engagés dans un cycle d'enseignement conduisant au baccalauréat général, technologique ou professionnel et au CAPa.

- Joindre au dossier un justificatif d'obtention de la mention B ou TB.

Informations complémentaires

Une prime d'équipement peut être attribuée aux élèves boursiers qui accèdent en première année d'un cycle de certaines formations concernées par l'achat d'un équipement particulier (arrêté du 17 octobre 2016 du ministère chargé de l'agriculture listant les formations et spécialités concernées).

Une prime d'internat est versée aux élèves boursiers internes visant à couvrir les frais d'hébergement.

Ces primes sont versées automatiquement selon la situation de l'élève. Il n'y a pas de démarche particulière à faire. Pour de plus amples informations, vous pouvez vous adresser au service scolarité de l'établissement d'inscription de l'élève.

Une fois les 3 rubriques complétées, le dossier est à remettre, avec les justificatifs demandés, à l'établissement d'accueil, dans le respect des délais impartis et contre remise d'un accusé de réception (à conserver impérativement).



DEMANDE DE BOURSE NATIONALE DE LYCÉE DE L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE

Article L531-4 et Articles R.531-13 à D. 531-43 du code de l'éducation



N° 11779*11

Région :	Cadre réservé à l'administration	Année scolaire 2025/2026
Établissement :		Date de dépôt du dossier :

Lire la notice (pages 3 et 4 avant de remplir le dossier)
Le dossier (rubriques 1, 2 et 3) est à compléter en MAJUSCULE et au STYLO BILLE.
Il est à déposer auprès de l'établissement d'inscription, accompagné des pièces justificatives (voir notice)

entre le 1^{er} septembre et le jeudi 16 octobre (inclus) 2025.

1 - RENSEIGNEMENTS concernant les membres de la famille de l'élève				
L'élève pour lequel est demandée la bourse				
Numéro INA / Numéro INE		Date de naissance		
NOM	Prénom			
Nationalité	Fille ☐		Garçon ☐	
Enfant sous tutelle administrative, indiquez l'organisme				
Le demandeur				
=> Vous êtes :	Le père ☐	La mère ☐	Le tuteur ou représentant légal de l'élève ☐	L'élève majeur autonome ☐
NOM	Prénom			
Numéro fiscal				
Adresse				
Code postal		Commune		
Téléphone		Courriel	@	
Activité professionnelle		Oui ☐ / Non ☐	Si Oui, profession	
Situation conjugale actuelle	Seul ☐ préciser : Célibataire ☐ ou Divorcé(e) / séparé(e) ☐ ou Veuf/veuve ☐			
	En couple ☐ préciser : Marié(e) ☐ ou Pacsé(e) ☐ ou En concubinage ☐			
=> Votre conjoint(e)/concubin(e)/ partenaire de Pacs :				
NOM et prénom		Lien de parenté avec l'élève		
Numéro fiscal				
Adresse				
Code postal		Commune		
Téléphone		Courriel	@	
Activité professionnelle		Oui ☐ / Non ☐	Si oui, profession	
2 - RENSEIGNEMENTS concernant la scolarité de l'élève				
=> Établissement fréquenté l'année précédente en 2024-2025 :				
Nom de l'établissement		Commune		
Classe		Code postal		
L'élève était-il boursier en 2024-2025 ?		Oui ☐ / Non ☐	Avez-vous perçu la prime d'équipement ?	Oui ☐ / Non ☐
Année d'obtention du diplôme national du brevet			Mention obtenue	Très bien ☐ Bien ☐ Assez bien ou aucune ☐
=> Établissement fréquenté à la rentrée scolaire 2025-2026 :				
Nom de l'établissement		Classe		
Régime de l'élève :		Interne ☐	Demi-pensionnaire ☐	Externe ☐

Je soussigné(e)

le/la représentant(e) légal(e) de l'élève

l'élève majeur autonome

Certifie sur l'honneur que les renseignements portés sur cette déclaration sont exacts.

Date et signature

Vous venez de remplir votre demande de bourse. Vous pouvez maintenant l'adresser à l'établissement d'inscription de votre enfant en joignant les documents justificatifs détaillés dans la notice.

La loi n°2018-727 du 10 août 2018 pour un État au service d'une société de confiance instaure le droit à l'erreur qui permet au demandeur de bonne foi de rectifier son erreur. Le droit à l'erreur n'est ni un droit à fraude ni un droit à retard. **Si vous vous êtes trompé, signalez-le** dès que possible à l'établissement où vous avez déposé votre demande de bourse. Il corrigera les informations concernées. Si cette rectification fait baisser le montant de la bourse que vous recevez, vous devrez rembourser les sommes perçues en trop. Si vous êtes de bonne foi et que c'est votre première erreur, vous ne serez pas sanctionné. En revanche, si vous commettez une fraude ou de fausses déclarations pour obtenir des avantages auxquels vous n'auriez pas droit, **vous risquez une amende et/ou une peine d'emprisonnement**.

Nous avons besoin de vos données pour étudier votre demande, calculer le droit à bourse de l'élève concerné par la demande et pour vous contacter. Vos informations seront conservées le temps de la scolarité de l'élève par l'établissement scolaire et le service académique des bourses en charge du traitement des bourses de lycée. Vous avez le droit d'accéder, rectifier et effacer les données qui vous concernent auprès de l'autorité académique (Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt) dont relève l'établissement de scolarité de l'élève. Après avoir contacté le délégué à la protection des données, si vous estimez que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont toujours pas respectés, vous pouvez faire une réclamation en ligne ou par voie postale à la Commission nationale informatique et libertés (CNIL), conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiées par la loi n°2018-494 relative à la protection des données

CADRE ÉTABLISSEMENT

Signature du chef d'établissement, après vérification de la complétude du dossier et des renseignements portés par la famille en ce qui concerne l'établissement et la classe fréquentés.

Date, signature et cachet de l'établissement

CADRE INSTRUCTION

SITUATION DU DEMANDEUR

Ressources	Enfants à charges	Échelon attribué	Bourse au mérite	Prime équipement	Prime internat

Montant annuel de l'aide :

Observations éventuelles :

Comment faire une demande de bourse nationale de lycée ?

- 1- Lire la notice.
- 2- Rassembler les documents justificatifs.
- 3- Remplir, dater et signer le formulaire.
- 4- Envoyer la demande ainsi remplie et signée et tous les documents justificatifs à l'établissement où l'élève est scolarisé **entre le 1^{er} septembre et le jeudi 16 octobre (inclus) 2025.**

Qu'est-ce que la bourse nationale de lycée ?

La bourse nationale sur critères sociaux du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire aide à financer la scolarité des élèves inscrits en formation initiale scolaire dans les établissements d'enseignement secondaire agricole, publics ou privés sous contrat et dont les ressources familiales ont été reconnues insuffisantes.

Qui peut faire cette demande ?

Un(e) responsable légal(e) de l'élève (parent ou tuteur) ou une personne en charge de l'élève.
L'élève majeur ou mineur émancipé, s'il est contribuable et autonome (à la charge de personne)

Qui est concerné par la demande de bourse nationale de lycée ?

Les élèves inscrits à la rentrée 2025 en classe de :

- 4^{ème} et 3^{ème} de l'enseignement agricole ;
- 2^{nde}, 1^{ère} ou terminale, en lycée général, technologique ou professionnel ;
- 1^{ère} ou 2^{ème} année de CAPa.

Qui n'est pas concerné par la demande de bourse nationale de lycée ?

- Les apprentis (Pour en savoir plus, rendez-vous sur <https://www.service-public.fr>)
- Les étudiants inscrits en BTSA ou en CPGE (Pour en savoir plus rendez-vous sur www.messervices.etudiant.gouv.fr)

Quels sont les critères d'obtention de cette bourse ?

La bourse nationale de lycée est obtenue en fonction de deux critères :

1. les ressources de la famille :

C'est le revenu fiscal de référence, inscrit sur votre avis d'imposition 2025 sur les revenus de 2024 qui est pris en compte.
Si vous êtes en concubinage, c'est la somme des revenus fiscaux de référence ainsi que les enfants à charge des deux conjoints qui sont pris en compte.
(Nous considérons que vous vivez en concubinage si vous partagez votre domicile avec votre partenaire sans avoir le même avis d'imposition. C'est la situation de concubinage au moment de la demande de bourse qui est prise en considération.)

2. Les enfants à charge rattachés à votre foyer fiscal en année 2024 :

- les enfants mineurs ;
- les enfants majeurs ;
- les enfants en situation de handicap.

Le barème d'attribution permet de déterminer, au regard des ressources et charges de la famille, s'il est ou non possible de bénéficier d'une bourse de lycée. Les plafonds de ressources du barème évoluent chaque année.

Nombre d'enfants à charge	1	2	3	4	5	6	7	8 ou +
Plafond de revenus 2024 à ne pas dépasser	21 611 €	23 272 €	26 596 €	30 753 €	34 908 €	39 897 €	44 883 €	49 870 €

Il est possible de réaliser une estimation du droit à bourse à l'adresse suivante : <https://calculateur-bourses.education.gouv.fr/cabs/api/v1/lycee/simulateur.html> qui vous donnera une estimation de son montant.

DOCUMENT à rendre OBLIGATOIREMENT par TOUS les élèves (NON BOURSIERS ET BOURSIERS pour les classes de 4ème, 3ème, 2nde, 1ère et Term bac pro)

BOURSE NATIONALE DE LYCÉE DE L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE
ANNÉE SCOLAIRE 2025/2026

FICHE D'INFORMATION -COUPON RÉPONSE
à compléter et à retourner signée avec le dossier d'inscription et de réinscription

NOM - Prénom du représentant légal :

Adresse

Mail : Tél :

NOM - Prénom de l'élève :

.Classe.....

Je souhaite déposer une demande de bourse pour
l'année scolaire 2025 – 2026

☐

Je ne souhaite pas déposer de demande de
bourses pour l'année scolaire 2025 - 2026

☐

Cocher la case correspondant à votre choix

ATTENTION : il n'y a PAS D'EXAMEN AUTOMATIQUE DU DROIT A BOURSE dans l'enseignement agricole, et il n'y a plus de reconduction de la bourse d'une année sur l'autre.

Toutes les familles qui souhaitent bénéficier d'une bourse sur critères sociaux en 2025/2026 doivent compléter le formulaire de demande de bourse (CERFA) et le déposer ou l'envoyer accompagné de tous les documents justificatifs à l'établissement où l'élève est scolarisé en même temps que le dossier d'inscription.

NB : Les demandeurs de bourse qui ne disposent pas de leur avis d'impôt sur les revenus à la date requise pour des raisons indépendantes de leur volonté, bénéficient d'un délai supplémentaire pour compléter leur dossier de demande de bourse qui doit être déposé, même incomplet, au plus tard le 1^{er} octobre 2025.



CLASSE de Seconde PRO NJPF
Option NATURE (GMNF)

Nom, Prénom, lien de parenté et n° de portable d'une **autre personne** susceptible de venir chercher votre enfant :

Classe d'origine en 2024-2025 : _____

Établissement d'origine : _____

Adresse complète de l'établissement d'origine : _____

Étiez-vous boursier ? ☐ OUI ☐ NON

Avez-vous obtenu l'**Attestation n°2** de sécurité routière ? ☐ OUI ☐ NON

Disposez-vous d'une connexion internet à votre domicile pour consulter les informations sur l'outil numérique sur Pronote ? ☐ OUI ☐ NON dans ce cas je demande que les bulletins soient envoyés à mon domicile

Avez-vous des frères et sœurs ? ☐ OUI ☐ NON

Noms et prénoms des frères et sœurs (dans l'ordre de l'état civil)	Sexe	Date de naissance	Situation Personnelle scolarisé (classe, établissement), demandeur d'emploi, RSA, salarié, situation de handicap...
	M F		

ADHESION AU REGLEMENT INTERIEUR

Nous soussignés,

Nom _____ Prénom _____

Nom _____ Prénom _____

Responsables légaux de l'élève : Nom _____ Prénom _____

-Attestons que les renseignements donnés ci-dessus sont exacts ;

-Assurons prévenir l'établissement de tous changements sur l'état de santé de mon enfant (traitement, opération) ;

-Assurons prévenir l'établissement de tous changements de coordonnées ;

-Déclarons avoir pris connaissance du règlement intérieur * et y adhérer.

A Le

Signatures des parents :

signature de l'élève

AUTORISATIONS DE SORTIE DE L'ELEVE

(Les choix ci-dessous devront être respectés tout au long de l'année)

En dehors des situations répertoriées ci-dessous, se reporter au Règlement Intérieur (p4.)

I Pour TOUS les élèves, dans un cadre pédagogique : accompagné ou non accompagné

☐ J'autorise

☐ Je n'autorise pas

II Dispositions spéciales du mercredi (Interne, DP) :

1 Pour les élèves internes pas de cours le mercredi après midi

- Choix du régime du mercredi de l'élève interne :

1) ☐ dormira à l'internat le mercredi soir

☐ ne dormira pas à l'internat le mercredi soir et rentrera le jeudi matin à la première heure de cours

(Attention pas de réduction de pension)

2) ☐ L'élève quittera l'établissement après le repas du mercredi midi.

☐ L'élève quittera l'établissement avant le repas du mercredi midi (Attention pas de réduction de pension).

2 Pour les Demi-pensionnaires, pas de cours le mercredi après-midi, 2 possibilités :

☐ prendra son repas tous les

mercredis

☐ ne prendra pas son repas tous les mercredis

(Attention pas de réduction de pension)

III En cas d'absence de professeur ou de modification d'emploi du temps :

- Pour les élèves **INTERNES** possibilité de :

➤ rentrer dans l'établissement à la 1^{ère} heure effective de cours de la semaine et quitter l'établissement à la fin de la dernière heure de cours effective de la semaine

☐ J'autorise

☐ Je n'autorise pas

(Attention pas de réduction de pension)

- Pour les élèves **DEMI PENSIONNAIRES**, la possibilité de :

➤ rentrer dans l'établissement à la 1^{ère} heure de cours effective de la journée

➤ quitter l'établissement à la fin de la dernière heure de cours effective de la journée

☐ J'autorise

☐ Je n'autorise pas

(Attention pas de réduction de pension)

- Pour les élèves **EXTERNES** possibilité de :

➤ rentrer dans l'établissement à la 1^{ère} heure de cours effective de la demi-journée

➤ quitter l'établissement à la fin de la dernière heure de cours effective de la demi-journée

☐ J'autorise

☐ Je n'autorise pas

PRECISION : les élèves externes sont tenus de quitter l'établissement sur la pause de midi.

AUTORISATION D'ENTREE SUR LE LYCEE AVEC UN 2 ROUES

Seuls les véhicules 2 roues identifiés (scooter, vélo, trottinette...) pourront pénétrer dans l'enceinte de l'établissement et stationner sur le parking élèves : être à jour au regard des obligations (permis, assurance, ...) et respecter le règlement intérieur (circulation des véhicules, ouverture du portail, ...)

L'élève possède une moto ou un scooter :

Marque :Modèle :Couleur :

N° d'immatriculation :

PIECES A DONNER IMPERATIVEMENT

Avec le dossier d'inscription

(Tout dossier incomplet annule l'inscription)

- ☐ Le présent dossier d'admission (dûment complété)
- ☐ L'Exeat (certificat de radiation) du collège
- ☐ La fiche « engagement paiements » avec ☐ Un RIB (relevé d'identité bancaire) **du responsable légal**

1 à agrafer

- ☐ La fiche médicale d'urgence à compléter
- ☐ Difficultés d'apprentissage
- ☐ Le Bulletin d'adhésion ASC + chèque de 15€ libellé à l'ordre de l'ASC + l'Autorisation de sortie dans le cadre de l'A.S.C.
- ☐ Candidature aux instances
- ☐ Copie recto verso de la carte nationale d'identité de l'élève
- ☐ 2 photos d'identité récentes (dont 1 à coller sur la 1ère page du présent dossier et une sur la fiche d'urgence)
- ☐ Candidature à la Section Sportive Foot ☐ Oui ☐ Non
- ☐ Fiche d'information BOURSE NATIONALE DE LYCEE DE L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE - COUPON RÉPONSE
- ☐ Dossier de bourses : ☐ oui ☐ non
- ☐ Allocation en faveur des lycéens à compléter et signer avec ☐ un RIB des parents pour les mineurs ou de l'élève majeur et ☐ les photocopies du livret de famille

A noter que 40 euros de **frais annexes** (photocopies, affranchissement des courriers, ...) vous seront facturés au cours du 1^{er} trimestre (pas de chèque).

DOCUMENTS QUE VOUS DEVEZ CONSERVER :

- Les tarifs de pension et demi-pension
- Le règlement intérieur
- Les permis à points (interne, ou DP et externe)
- L'autorisation de droit à l'image
- Les fournitures et trousseau
- Le calendrier des stages professionnels
- La liste non exhaustive de structures d'accueil (pour les stages)
- La commande du kit EPI (devis + information « Jardinier Saint-Rémois)

Année scolaire 2025 – 2026

ENGAGEMENT DE PAIEMENTS

Je soussigné(e), responsable financier

Nom (**responsable légal 1**) :

Prénoms :

Date et lieu de naissance :

N° allocataire CAF :

Adresse CAF :

M'engage à régler à l'agent comptable du LPA « Les Alpilles » tous les frais afférents à la scolarité de mon enfant :

Nom : Prénoms :

Classe : Statut : ☐ Externe ☐ Demi-pensionnaire ☐ Interne

Coordonnées employeur :

Nom :

Adresse :

N° SIRET :

En cas de changement de régime ou de démission de mon enfant, je déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur stipulant que tout trimestre entamé est dû.

A le

Signature

Agrafer un RIB au nom et prénom du responsable financier pour tout éventuel remboursement à effectuer dans le courant de l'année scolaire.



PHOTO

Fiche d'urgence

La fiche d'urgence est un document médico-légal à caractère obligatoire. Elle reste indispensable au médecin scolaire, à l'infirmière ainsi qu'aux services de secours.

Renseignements concernant l'élève :

NOM et Prénom :

Date de naissance :

Adresse complète :

Classe :

Maladie :

Contre-indication, intolérance et/ou allergie :

Traitement de longue durée :

Suivi spécialisé :

Nom et Numéro de téléphone du médecin traitant :

Renseignements concernant le responsable légal

NOM Prénom :

Téléphone joignable en cas d'urgence :

Informations complémentaires

- * Les élèves de plus de 16 ans doivent toujours être en possession de leur carte vitale
- * En cas d'urgence, le médecin régulateur du SAMU oriente l'élève malade ou accidenté vers l'hôpital le mieux adapté. Le transport est assuré par les services de secours d'urgence. Dans tous les cas, l'élève mineur ne peut quitter l'hôpital qu'accompagné d'un parent ou d'un représentant légal (note de service ministérielle DGER/SDACE/N2004-2107 du 15 novembre 2004, annexe du B.ON°1 du 06 janvier 2000).

L'article L.1111-4 de la Loi N°2002 du 4 mars 2002 précise que « le consentement libre de la personne doit être renouvelé avant tout geste médical ou chirurgical important car le consentement n'est pas donné une fois pour toutes ».

En effet, l'article 42 du décret N° 95-1000 du 6 septembre 1995 portant code de déontologie médicale indique que le médecin appelé à donner des soins à un mineur « doit s'efforcer de prévenir les parents ou leur représentant légal et d'obtenir leur consentement ».

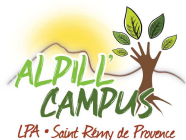
En cas d'extrême urgence, même si ceux-ci ne peuvent être joints, le médecin doit donner les soins nécessaires ».

Signature du responsable légal



FICHE DIFFICULTÉS D'APPRENTISSAGE

DIFFICULTÉS	NOM	DÉTAILS	PRÉNOM	CLASSE
☐ Dyslexie ☐ Dysorthographe ☐ Dysgraphie ☐ Dyscalculie ☐ Dysphasie ☐ Dyspraxie ☐ TDA (troubles de l'attention) ☐ sans hyperactivité ☐ avec hyperactivité ☐ Autres			AMÉNAGEMENTS A METTRE EN PLACE : 1/3 temps, matériel, AESH, ... <i>(Joindre les PAP, Notification MDPH, PPS...)</i>	<i>(Joindre les bilans des spécialistes)</i> SUIVI ASSURE PAR



Le Proviseur du Lycée Professionnel Agricole Les Alpilles
Aux
PARENTS D'ELEVES de Troisième

Madame, Monsieur,

En application du Décret 2001-47 du 16 janvier 2001 relatif à l'organisation administrative et financière des Etablissements Publics Locaux d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricoles, des représentants de parents d'élèves sont appelés à siéger dans les différents Conseils de l'Etablissement :

- 2 représentants au Conseil d'Administration
- 3 représentants au Conseil Intérieur
- 2 représentants au Conseil de Classe

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir me faire savoir si vous êtes candidat(e) pour siéger dans ces instances.

Le conseil d'administration exerce ses compétences dans tous les domaines qui intéressent la vie pédagogique, scolaire, morale, financière et matérielle de l'établissement (lycée, unité de formation par apprentissage, centre de formation et de promotion professionnelle agricole et exploitation agricole)
Il entérine les décisions votées en conseil intérieur.

Le conseil intérieur aborde tous les sujets concernant la vie scolaire du lycée et les activités pédagogiques (règlement intérieur, sécurité, calendrier scolaire, stage, projets pédagogiques, ...).

Je vous remercie de l'intérêt que vous voudrez bien porter à la vie de l'Etablissement et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

La Proviseure,

Finet Sonia

Coupon réponse à retourner avec le dossier de votre enfant.

Mme – Mr – NOM : Prénom :

Représentant de l'enfant : en classe de :

☐ **Souhaite être candidat(e) pour représenter les parents d'élèves au :**

(vous pouvez cocher 1 ou plusieurs cases)

☐ Conseil d'Administration
(3 par an)

☐ Conseil Intérieur
(2 par an)

☐ Conseil de classe
(1 par trimestre, possibilité en visio)

☐ **ne souhaite pas siéger aux différents conseils**

Date et signature



AUTORISATION DE SORTIES dans la cadre de l'Association Sportive et Culturelle (A.S.C.)

Dans le cadre de l'A.S.C. (Association Sportive et Culturelle du lycée), les apprenants sont susceptibles de participer à des sorties (en bus ou à pied) en dehors du temps scolaire accompagnés de personnels d'enseignement, d'éducation et de surveillance (sorties théâtre, cinéma, concert, bowling, patinoire, ...).

Ces sorties peuvent faire l'objet d'une demande de participation supplémentaire.

Les dates et horaires de ces sorties sont communiqués par Pronote ou par affichage à la Vie Scolaire.

FINET Sonia, Proviseure
du Lycée Professionnel Les Alpilles

Autorisation de sorties dans la cadre de l'ASC

Cette autorisation est valable durant l'année scolaire 2025 - 2026.

Je soussigné : Mme - Mr..... responsable légal de
l'enfant
l'autorise à participer aux sorties organisées par l'A.S.C.

Fait à Saint Rémy, le :
(Signature précédée de la mention lu et approuvé)



BULLETIN D'ADHESION A L'ASSOCIATION SPORTIVE ET CULTURELLE (A.S.C)

Elle permet à chaque élève adhérent de participer aux activités des clubs sportifs et culturels et de bénéficier de tarifs réduits pour toutes les sorties qu'elle organise. Elle gère les foyers socio culturels (salle détente, cafétérias, salle télé ...).

Les activités et les modalités de fonctionnement de chaque club sont communiquées en début d'année scolaire

NOM :

PRENOM :

Classe :

Régime :

Déclare adhérer à l'A.S.C pour l'année scolaire 2025/2026.

Je joins un chèque de cotisation de 15 € à l'ordre de l'A.S.C LPA SAINT
REMY DE PROVENCE.

Date :

Signature du représentant légal :

FICHE DE RENSEIGNEMENT SECTION SPORTIVE FOOTBALL 2025/2026

Nom : _____ Prénom : _____

Date naissance : _____ Age : _____

Taille : _____ Poids : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

Catégorie actuelle : (U15 - U17 - U19) _____

Club actuel : _____ Anciens clubs : _____

Années de pratique en club de football FFF : _____

Pied fort : **DROITIER** **GAUCHER**

Poste préférentiel, occupé en club : **GARDIEN DE BUT**

DÉFENSEUR (central ou latéral)

MILIEU DÉFENSIF

MILIEU OFFENSIF

ATTAQUANT

En fonction du poste que tu as choisi, entoure ton positionnement attendu sur les différents schémas tactiques

1-4-4-2



1-4-3-3



1-4-2-3-1



1-3-5-2

